

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/26 à 2024/47**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjointe au Maire

Mme Nouria BELAYACHI – Mme Anne LEDUC - Mme Stéphanie MORELLI –  
Mme Catherine de RUYTER, Conseillères Communales.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS

Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 4 avril 2024

### DELIBERATION

2024/ 42 - ACCORD CADRE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DU PATRIMOINE REMARQUABLE DE LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES, LES CCAS DE LILLE, LOMME ET HELLEMMES, AINSI QUE LES BATIMENTS APPARTENANT A DES TIERS SUR LESQUELS LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE DE LA VILLE DE LILLE EST AMENE A INTERVENIR EN SITUATION DE PERIL - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES.

Le Patrimoine de la ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes représente un millier de bâtiments. Sa gestion vise les objectifs suivants :

- Garantir la continuité de service public dans l'ensemble des bâtiments et offrir aux usagers les conditions immobilières d'un service public de qualité au travers d'équipements sûrs et accessibles à tous,
- Mettre en œuvre un programme d'investissement pour la rénovation énergétique, l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des personnels et l'optimisation de l'usage des locaux dans une optique de sobriété foncière), tels que définis dans les différents schémas directeurs,
- Optimiser les ressources et homogénéiser les prestations de maintenance et d'entretien du patrimoine ;
- Intégrer dans tous les projets immobiliers et dans les modalités de maintenance les enjeux de la Ville Bas Carbone (fluides, matériaux, économie circulaire, réemploi...), du plan de sobriété énergétique et du Plan Lillois pour le Climat.

Afin de mettre en œuvre les opérations de travaux sur le patrimoine remarquable de la Ville, il est nécessaire de disposer d'outils de commande adaptés et réactifs. Il y a lieu de désigner des opérateurs économiques capables d'intervenir sur l'ensemble des besoins propres à ce patrimoine spécifique.

Ces outils permettent d'intervenir rapidement pour la mise en sécurité ou les petites réparations mais aussi de procéder à des consultations spécifiques en fonction de la pathologie du bâtiment et des travaux plus conséquents à engager.

Conformément au Pacte Lille Bas Carbone et aux objectifs du schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables de la Ville de Lille (SPASER),

des exigences particulières sont imposées en matière de transition écologique et d'insertion sociale. Il est notamment attendu des opérateurs économiques le recours à des mesures destinées à réduire l'impact carbone de leurs interventions.

Les consultations sont passées par appel d'offres ouvert en application des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique. La procédure mise en œuvre conduit à l'attribution d'accords-cadres à bons de commande et à marchés subséquents (selon les lots concernés) sans minimum et avec maximum, en application des articles R. 2162-2 et R. 2162-4-2° du Code de la Commande Publique.

Ces accords-cadres seront conclus pour une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction pour une période de 2 ans, sans que leur durée ne puisse excéder 4 ans.

Pour les lots mentionnés ci-dessous et conformément aux articles R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4-2° du Code de la Commande Publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à émission de bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec maximum :

| <b>Lots à bons de commande</b>         | <b>Montant maximum des bons de commande €HT</b> | <b>Montant minimum €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues)</b> | <b>Montant maximum €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues)</b> | <b>Nombre d'opérateurs économiques</b> |
|--|---|---|---|--|
| Lot 1 : Maçonnerie et taille de Pierre | 79 999,99 €                                     | SANS  | 3 000 000,00 €  | 3                                      |
| Lot 2 : charpente                      | 79 999,99 €                                     | SANS  | 1 500 000,00 €  | 3                                      |
| Lot 3 : couverture traditionnelle      | 79 999,99 €                                     | SANS  | 1 000 000,00 €  | 3                                      |
| Lot 4 : Vitraux                        | 49 999,99 €                                     | SANS  | 500 000,00 €  | 3                                      |
| Lot 5 : Ferronnerie Métallerie         | 49 999,99 €                                     | SANS  | 800 000,00 €  | 3                                      |
| Lot 6 : Plâtrerie traditionnelle       | 49 999,99 €                                     | SANS  | 1 000 000,00 €  | 3                                      |
| Lot 7 : ouvrages bois et menuiseries   | 49 999,99 €                                     | SANS  | 1 500 000,00 €  | 3                                      |

Pour les lots mentionnés ci-dessous et conformément aux articles R. 2162-2 alinéa 1 et R. 2162-4-2° du Code de la Commande Publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à marchés subséquents multi-attributaires sans minimum et avec maximum :

| Lots à bons de commande                | Montant minimum €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues) | Montant maximum €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues) | Nombre d'opérateurs économiques |
|--|--|--|---------------------------------|
| Lot 8 : Maçonnerie et taille de Pierre | SANS   | 3 000 000,00 €   | 3                               |
| Lot 9 : charpente                      | SANS   | 2 000 000.00 €   | 3                               |
| Lot 10 : couverture traditionnelle     | SANS   | 3 000 000,00 €   | 3                               |
| Lot 12 : Ferronnerie Métallerie        | SANS   | 1 000 000,00 €   | 3                               |

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les accords-cadres de travaux, après décision de la Commission d'Appels d'offres,
- ◆ **AFFECTER** les dépenses correspondantes sur les autorisations de programme correspondantes votées aux budgets ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires aux chapitres 20, 21 et 23 (investissement) et 011 (fonctionnement) selon les opérations à réaliser.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

18 AVR. 2024

Publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).